

Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGV-CGU) de la Plateforme Orka

En vigueur à compter du 29 octobre 2025

PRÉAMBULE

La société MES DROITS, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 120 rue Jean Jaurès, 92300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 988 949 145, représentée par Monsieur Gary CAHN agissant en qualité de Président, édite et exploite la plateforme Orka, accessible à l'adresse www.orka.tax et à l'application web app.orka.tax.

La plateforme Orka permet aux utilisateurs d'analyser, suivre et contester la taxe foncière applicable à leurs locaux d'habitation, selon un parcours structuré en trois étapes :

1. Simulation gratuite d'un avis de taxe foncière,
2. Audit détaillé de l'avis et des biens concernés,
3. Préparation d'un dossier de réclamation complet et conforme au Livre des Procédures Fiscales.

Les présentes Conditions Générales de Services (CGS) ont pour objet de définir les modalités d'accès et d'utilisation de la plateforme ainsi que les conditions dans lesquelles les utilisateurs bénéficient des services fournis par la société MES DROITS.

Toute utilisation de la plateforme implique l'acceptation sans réserve des présentes CGS. L'utilisateur est invité à les lire attentivement et à les conserver.

ARTICLE 1 – GLOSSAIRE

AUDIT : service déclenché après paiement d'un crédit par bien d'habitation inclus dans l'avis de taxe foncière concerné. Il consiste en la collecte des fiches d'évaluation cadastrales (formulaire n°6675) auprès de l'administration fiscale et en la génération d'un rapport d'audit analysant l'ensemble des biens et dépendances contenus dans l'avis.

AVIS DE TAXE FONCIÈRE : document fiscal émis annuellement par l'administration fiscale, indiquant la base imposable, la valeur locative cadastrale et le montant de la taxe due au titre d'un ou plusieurs biens.

CLIENT ou **UTILISATEUR** : toute personne physique majeure ou personne morale (notamment SCI) utilisant la plateforme Orka pour simuler, auditer ou contester une taxe foncière.

COMPTE UTILISATEUR : espace personnel sécurisé, accessible sur app.orka.tax, permettant au client de gérer ses simulations, audits, réclamations et crédits.

CRÉDIT : unité de paiement propre à la plateforme Orka. Un crédit équivaut à soixante-cinq euros (65 €) hors taxe, soit soixante-dix-huit euros (78 €) toutes taxes comprises. Chaque bien d'habitation audité consomme un crédit. Les dépendances sont incluses sans coût supplémentaire. D'autres services sont susceptibles de consommer des crédits.

DOSSIER DE RÉCLAMATION : document complet et conforme aux exigences du Livre des Procédures Fiscales, généré par la plateforme à partir des données cadastrales et des informations fournies par le client.

ESPACE PERSONNEL : interface sécurisée accessible après création d'un compte Orka, depuis laquelle le client gère ses documents, achats, téléchargements et réclamations.

PLATEFORME : désigne le site www.orka.tax et l'application app.orka.tax.

RAPPORT D'AUDIT : document généré par Orka à l'issue de l'audit, présentant l'analyse des biens et les éventuelles anomalies constatées sur les valeurs cadastrales déclarées.

SOCIÉTÉ : désigne la société MES DROITS, exploitante de la plateforme Orka.

ARTICLE 2 – OBJET ET PORTÉE DU SERVICE

La plateforme Orka a pour objet de proposer aux utilisateurs un ensemble d'outils numériques permettant :

1. de simuler leur taxe foncière sur la base des données qu'ils renseignent,
2. d'auditer leur avis de taxe foncière pour identifier d'éventuelles erreurs de valorisation,
3. de constituer un dossier de réclamation conforme aux attentes de l'administration fiscale.

Orka agit exclusivement en qualité d'éditeur d'un outil technique et automatisé. Elle ne délivre aucun conseil fiscal,

ne représente aucun contribuable et n'intervient pas dans les échanges avec l'administration fiscale.

Le service repose sur des données issues de sources officielles (BOFiP, Code général des impôts, bases cadastrales publiques) et sur les informations fournies par le client.

ARTICLE 3 – ACCÈS ET FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME

3.1 Crédit de dépôt

L'accès aux fonctionnalités d'audit et de réclamation nécessite la création d'un compte personnel sur app.orka.tax.

La création du compte suppose la fourniture d'une adresse électronique valide et la validation du lien de confirmation transmis par la plateforme.

3.2 Parcours utilisateur

La plateforme se décompose en trois étapes successives :

a) Simulation gratuite

L'utilisateur renseigne les données nécessaires à l'évaluation des biens figurant sur son avis de taxe foncière (surface, catégorie, éléments de confort, coefficient d'entretien, situation générale et particulière).

Des mini-calculateurs intégrés aident à compléter ces champs lorsque l'information n'est pas connue.

Pour obtenir le résultat de la simulation, l'utilisateur doit disposer d'un compte Orka.

b) Audit payant

L'audit porte sur l'intégralité de l'avis de taxe foncière, incluant les biens d'habitation et leurs dépendances.

L'utilisateur doit disposer d'au moins un crédit pour lancer l'audit.

Chaque bien d'habitation audité consomme un crédit (65 € HT / 78 € TTC). Les dépendances sont analysées sans coût supplémentaire.

Une réduction est appliquée en cas d'achat groupé de crédits :

- 10 % entre 5 et 9 crédits,
- 15 % entre 10 et 14 crédits,
- 20 % au-delà de 15 crédits.

Le paiement s'effectue via le prestataire Stripe, soit lors du lancement de l'audit, soit depuis la page dédiée à l'achat de crédits.

Dès le paiement validé, la société engage immédiatement la procédure de collecte des fiches d'évaluation cadastrales (formulaire n°6675) relatives aux biens concernés.

L'utilisateur est invité à téléverser son avis de taxe foncière directement dans son espace personnel, condition indispensable à l'exécution du service.

Le crédit est considéré comme consommé dès validation du paiement ou débit du crédit.

L'audit donne lieu à la production d'un rapport d'analyse, mis à disposition dans l'espace personnel de l'utilisateur.

c) Réclamation

L'utilisateur peut préparer un dossier de réclamation portant sur un ou plusieurs biens d'habitation inclus dans l'avis audité.

Le dossier généré comprend un courrier de réclamation personnalisé composé des observations écrites du client et les pièces justificatives jointes par le client.

Une fois validé, le dossier n'est plus modifiable.

Toute nouvelle version nécessite la dépense d'un crédit supplémentaire.

Il appartient à l'utilisateur de télécharger et transmettre son dossier à l'administration fiscale par voie postale ou via son espace impots.gouv.fr.

Orka n'effectue aucun envoi ni suivi administratif.

3.3 Suspension et interruption du service

La société peut suspendre temporairement l'accès à la plateforme pour des raisons de maintenance, d'évolution ou de sécurité, sans préavis ni indemnisation.

Elle s'efforce de limiter la durée et la fréquence de ces interruptions.

ARTICLE 4 – TARIFICATION ET CRÉDITS

Un crédit correspond à soixante-cinq euros (65 €) hors taxe, soit soixante-dix-huit euros (78 €) toutes taxes comprises.

Chaque bien d'habitation audité consomme un crédit.

Les dépendances sont incluses sans coût additionnel.

Le crédit est définitivement consommé dès paiement, le service d'audit s'exécutant immédiatement.

Aucun droit de rétractation ne peut être exercé.

Les crédits ne sont ni remboursables ni transférables.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DU CLIENT

L'utilisateur s'engage à :

- renseigner des informations exactes, sincères et complètes ;
- ne pas détourner la finalité de la plateforme ni en perturber le fonctionnement ;
- mettre à jour les informations communiquées dès qu'elles deviennent inexactes ;
- télécharger un avis de taxe foncière conforme à celui émis par l'administration fiscale ;
- ne pas reproduire, copier, exploiter ou distribuer les éléments de la plateforme à des fins commerciales ou concurrentielles.

L'utilisateur est seul responsable :

- de la véracité des données saisies ;
- des pièces justificatives jointes à son dossier ;
- du contenu et de la transmission de sa réclamation.

Toute utilisation frauduleuse ou non conforme aux CGS pourra entraîner la suspension ou la suppression du compte, sans préavis.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ

La société s'engage à :

- assurer la disponibilité et la sécurité de la plateforme, dans la mesure du possible ;
- maintenir à jour les bases réglementaires utilisées par l'outil (CGI, BOFiP, barèmes fonciers) ;
- garantir la confidentialité des données des utilisateurs et leur traitement conformément au RGPD ;
- délivrer un rapport d'audit et un dossier de réclamation conformes aux formats exigés par l'administration fiscale.

La société agit dans le cadre d'une obligation de moyens. Elle ne garantit ni le succès de la réclamation ni la décision de l'administration fiscale.

Elle ne saurait être tenue responsable :

- du rejet d'une réclamation ou d'une modification défavorable de la taxe,
- d'informations erronées ou incomplètes fournies par l'utilisateur,
- d'une utilisation non conforme des outils mis à disposition,
- d'une interruption temporaire du service.

ARTICLE 7 – ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.221-28, 1° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de services pleinement exécutées avant la fin du délai de quatorze jours.

L'audit étant exécuté immédiatement après paiement, l'utilisateur reconnaît expressément renoncer à tout droit de rétractation.

ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées par la plateforme sont traitées conformément à la politique de confidentialité disponible à l'adresse :

www.orka.tax/politique-confidentialite

Cette politique précise les catégories de données traitées, leurs finalités, les droits des utilisateurs, la durée de conservation et les modalités d'exercice de ces droits.

ARTICLE 9 – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à la société.

L'entité désignée est :

Association des Médiateurs Indépendants d'Île-de-France
(AMIDIF)

1, place de Fleurus – 77100 Meaux

Email : contact@amidif.com

Site : www.amidif.com

La médiation ne peut être engagée qu'après réclamation écrite préalable auprès de la société à l'adresse contact@orka.tax.

ARTICLE 10 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes Conditions Générales de Services sont soumises au droit français.

En cas de litige et à défaut d'accord amiable, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux français compétents.